



Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?

B IEN QUE les droits humains soient universels, les États ne reconnaissent pas tous les mêmes droits aux personnes. La protection des droits est différente suivant le lieu de résidence des personnes. Ceci traduit le fait que le droit est le reflet de la société, qu'il dépend du contexte social et politique de chaque État.

En France, bien qu'encadrée, la liberté d'expression est garantie par la Constitution. Dans d'autres pays, les journaux sont censurés, les journalistes et dessinateurs ne sont pas libres d'écrire ou de dessiner, voire sont emprisonnés ou tués pour avoir diffusé leurs opinions. « Fantassins de la démocratie », les dessinateurs et les dessinatrices de presse sont en première ligne pour déranger toute forme de pouvoir autoritaire.

Dans de nombreux pays, la liberté d'expression n'est pas garantie pour les citoyen·nes, journalistes et les dessinateurs et dessinatrices de presse. Depuis les Pays-Bas, le dessinateur Joep Bertrams représente le Président turc Recep Tayyip Erdogan en grand censeur.

« Si la liberté d'expression se limite aux idées qui nous conviennent, ce n'est pas la liberté d'expression. »

NOAM CHOMSKY, LINGUISTE AMÉRICAIN (1923 -)



Bertrams (Pays-Bas)

En 2014, la dessinatrice vénézuélienne Rayma a été licenciée du journal *El Universal* dans lequel elle travaillait depuis 19 ans pour avoir publié un dessin critiquant la politique du gouvernement. Son dessin dénonce la censure et les menaces répétées du pouvoir à l'encontre des journalistes au Venezuela. Depuis, elle a dû quitter son pays et vit actuellement aux États-Unis.

La liberté de chaque citoyen·ne de s'informer et sa jumelle, la liberté de s'exprimer, sont fondamentales pour garantir le bon fonctionnement d'une démocratie.



Côté (Canada)



Belkhamsa (Tunisie)



Rayma (Vénézuéla)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel-le-s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 9

Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?



educadroit.fr

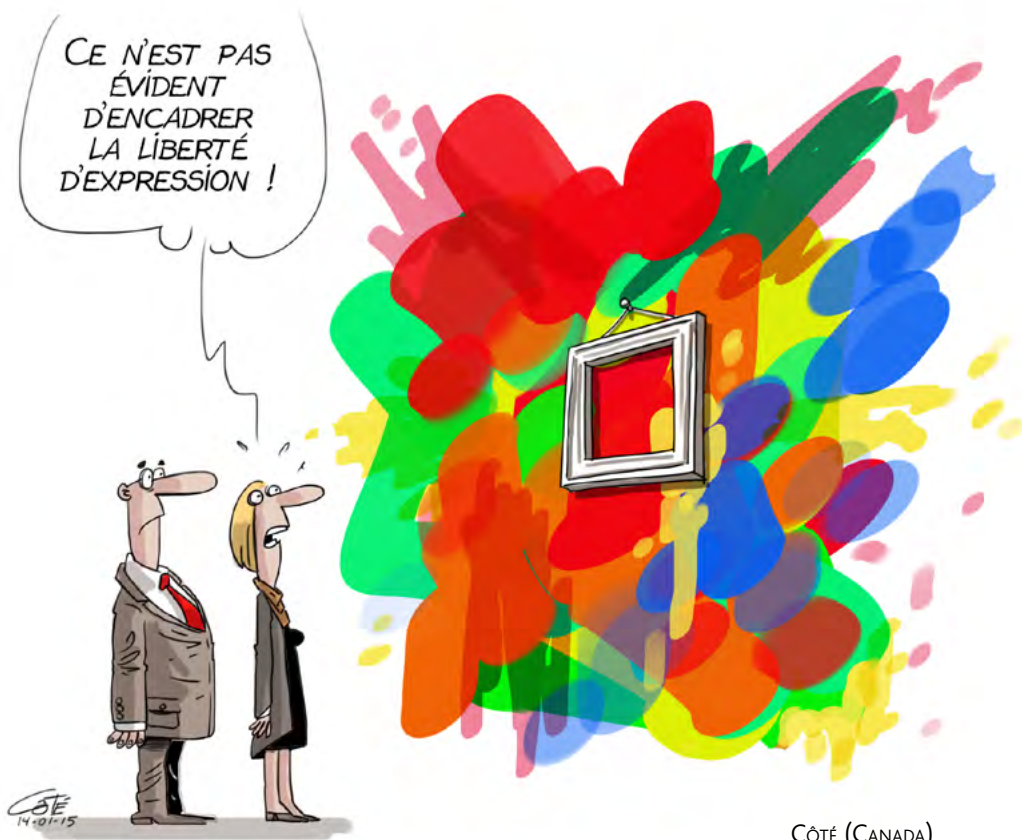


www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?



LE SAIS-TU ?

L'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) pose le principe de la liberté d'expression, mais aussi ses limites :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »

C'est la loi, parce qu'elle est l'expression de la volonté générale des citoyen·ne·s, qui pose les limites à la liberté d'expression : la diffamation, l'incitation à la haine, les propos injurieux, etc. Ces limites ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Aux États-Unis par exemple, l'article premier de la Constitution garantit une liberté d'expression mais la loi a défini certaines limites qui sont l'obscénité, la diffamation, l'incitation à l'émeute, le harcèlement, les communications secrètes, les secrets commerciaux, les documents classifiés, le droit d'auteur et enfin les brevets.

Dans les pays les moins démocratiques, les limites à la liberté d'expression sont fixées autoritairement par le chef de l'État.

En plus des limites posées par la loi, il existe d'autres contraintes qui pèsent sur la liberté d'expression des journalistes, dessinateurs et dessinatrices de presse. C'est le cas de la censure économique, qui fait peser sur le dessinateur de presse la menace d'un licen-

ciement et donc de la perte de son revenu. Ainsi, le dessinateur ou la dessinatrice peut s'auto-censurer ou bien accepter que son journal le ou la censure afin d'éviter le conflit.



BELKHAMSA(TUNISIE)

Qu'est-ce qui entrave la bouche du journaliste sur le dessin de Belkhamssa ?

À ton avis, à quel type de censure ce dessin fait-il référence ? Explique ta réponse.

Enfin, il existe des pays dans lesquels la liberté d'expression n'est pas assurée, et où le pouvoir politique

porte de graves atteintes à la liberté de la presse et aux droits des dessinateurs en particulier.



BERTRAMS (PAYS-BAS)

Qui est le personnage qui tient un journal ouvert devant lui ? Aide-toi du symbole apparaissant sur sa cravate pour proposer une réponse si tu ne le reconnais pas.

Selon toi, la liberté de la presse semble-t-elle assurée en Turquie d'après ce que tu peux voir sur ce dessin de Joep Bertrams ? Pourquoi ?

LE SAIS-TU ?

Lundi 31 octobre 2016, une dizaine de collaborateurs du principal journal d'opposition turc Cumhuriyet ont été arrêtés par la police, après que leurs maisons ont été fouillées. On compte parmi ces personnes le rédacteur en chef Murat Sabuncu, l'avocat du journal et le dessinateur Musa Kart.

Mardi 1er novembre 2016, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées en signe de protestation près du siège du quotidien d'opposition Cumhuriyet, devenu l'un des derniers symboles de la liberté de la presse en Turquie.

Ces arrestations surviennent dans un contexte de plus en plus tendu en Turquie, alors que l'étau autour de la liberté d'expression se resserre. Plus de 700 journalistes ont vu leurs cartes de presse révoquées depuis juillet. Plusieurs agences de presse, journaux et magazines ont été fermés.



RAYMA (VÉNÉZUELA)

Pourquoi ce dessin fait-il référence au parcours de la dessinatrice vénézuélienne Rayma Suprani ? Regarde sa biographie à la page 9 afin de proposer une réponse.

Connais-tu d'autres pays où la liberté d'exprimer et de diffuser ses opinions n'est pas assurée ? Donne quelques exemples.

Biographies des dessinateurs

Joep Bertrams



Joep Bertrams (né en 1946) est un dessinateur de presse néerlandais. Après avoir été dessinateur pendant une vingtaine d'années pour le quotidien amsterdamien *Het Parool*, il rejoint, en 2011, l'hebdomadaire néerlandais *De Groene Amsterdammer*.

En parallèle, ses dessins ont été publiés dans plusieurs journaux à l'international.

Joep Bertrams réalise également des animations de dessins de presse pour l'émission de TV néerlandaise « Nieuwsuur ».

Chedly Belkhamssa



Chedly Belkhamssa est un dessinateur de presse tunisien qui a suivi un enseignement artistique à l'école des Beaux- arts de Tunis – ITAAUT.

Ses expériences sont diverses : cinéma, télévision et édition.

Il a occupé divers postes de responsabilité dans les domaines de l'édition et de la publicité

Chedly Belkhamssa a déjà réalisé plusieurs expositions de groupe et personnelles dans les galeries de la capitale ainsi que dans plusieurs maisons de cultures à travers la république tunisienne et à l'étranger (peintures, dessins, collages, caricatures etc...)

Il réalise des dessins pour des supports variés sur des thématiques aussi différentes que l'enfance, les femmes, la sécurité, l'économie, la sante ou encore l'environnement.

Il a reçu de nombreux prix, dont le 1^{er} Prix de la Caricature décerné par l'Association des Journalistes Tunisiens en 1983 et plus récemment le Prix de la ligue Tunisienne de la citoyenneté (2015).

Côté



Né à Québec en 1955, le scénariste et dessinateur canadien André-Philippe **Côté** s'est fait connaître par la bande dessinée.

Après s'être intéressé à la science-fiction et à la recherche graphique, il publie, dans les années 1990, six albums de son héros philosophe *Baptiste le clochard*, ainsi que deux albums d'avant-garde, *Castello* et *Victor et Rivière*. Courant des années 2000 paraissent également trois albums mettant en scène son personnage du docteur Smog, psy loufoque et attachant.

Côté a longtemps été illustrateur pour la revue d'humour *Safarir* et le quotidien de la Ville de Québec *Le Soleil*, où il officie également depuis 1997 comme caricaturiste éditorialiste. Un recueil annuel de ses meilleures caricatures (*De tous les Côté*, Ed. La Presse) paraît chaque année depuis cette date et trois grandes expositions lui ont été consacrées.

Ses caricatures sont par ailleurs souvent reproduites dans *Courrier International* et *Le Monde*.

Rayma



Rayma Suprani est une dessinatrice de presse vénézuélienne, née à Caracas. Elle a obtenu son diplôme en journalisme à l'Université Centrale de Venezuela et a travaillé pour différents journaux dont le *Diario Economía Hoy* et le *Diario de Caracas*.

Pendant 19 ans, elle a été la caricaturiste attitrée du journal *El Universal*, mais en septembre 2014, elle en a été licenciée en raison d'un dessin qui reprenait la signature du président Hugo Chávez et qui critiquait le système de santé de son pays.

Rayma a reçu le prix de la Société Interaméricaine de la Presse en 2005 et le prix Pedro Leon Zapata en 2000 et 2009. Ses dessins qui chroniquent quotidiennement l'actualité vénézuélienne lui ont valu de nombreuses menaces.

Rayma est par ailleurs l'une des actrices du film *Caricaturistes – Fantassins de la démocratie*, réalisé par Stéphanie Valloatto. En 2015, elle donne des conférences sur la défense des droits de l'homme pour l'organisation Freedom House à Washington DC et pour Oslo Freedom Forum en Norvège.

Suggestions de réponses

Pages 5 - dessin de Belkhamza

Qu'est-ce qui entrave la bouche du dessinateur sur le dessin de Belkhamza ?

Sur le dessin de Belkhamza, le journaliste ne peut pas s'exprimer en raison du code barre qui entrave sa bouche.

À quel type de censure le dessin fait-il référence ? Explique ta réponse.

Le dessin fait référence à la censure économique qui pèse sur les journalistes et les dessinateurs. Les journaux sont financés en partie par les publicités qu'ils présentent. Si un dessin déplaît ou critique une grande marque, celle-ci peut décider de stopper son partenariat avec le journal et mettre en péril les finances du magazine.

Page 6 - dessin de Joep Bertrams

Qui est le personnage qui tient un journal ouvert devant lui ? Aide-toi du symbole apparaissant sur sa cravate pour proposer une réponse si tu ne le reconnais pas.

Le personnage représenté est le président turc Recep Tayyip Erdogan, reconnaissable également au drapeau de la Turquie reproduit sur sa cravate.

Selon toi, la liberté de la presse semble-t-elle assurée en Turquie d'après ce que tu peux voir sur ce dessin de Joep Bertrams ? Pourquoi ?

En le représentant en train de lire un journal complètement découpé par la censure, Joep Bertrams indique aux lecteurs que le Président Erdogan ne respecte pas la liberté d'expression et la liberté de la presse, en faisant pression sur certains médias dans son pays, en interdisant certaines publications, en révoquant des cartes de presse.

Page 7 - dessin de Rayma

Pourquoi ce dessin fait-il référence au parcours de la dessinatrice vénézuélienne Rayma Suprani ? Regarde sa biographie à la page 9 afin de proposer une réponse.

Rayma a été victime de la censure politique et économique car en septembre 2014, elle en a été licenciée du journal *El Universal* dans lequel elle dessinait depuis 19 ans. La raison est un dessin qu'elle avait réalisé, qui reprenait la signature de Hugo Chávez, Président du Venezuela de 1999 à 2013, et qui critiquait le système de santé de son pays. Elle vit actuellement aux États-Unis car elle a dû quitter le Venezuela.

Connais-tu d'autres pays où la liberté d'exprimer et de diffuser ses opinions n'est pas assurée ? Donne quelques exemples.

Il existe d'autres pays régulièrement pointés du doigt car ils ne respectent pas la liberté de s'informer et sa jumelle, la liberté d'expression. L'organisation Reporters Sans Frontières (RSF) publie chaque année un classement mondial des pays en fonction du respect de la liberté de la presse. Le classement 2017 est en ligne à l'adresse : <https://rsf.org/fr/classement>.